



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
20 MARS 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de JAUNAY MARIGNY, sous la Présidence de Monsieur Jérôme NEVEUX, Maire.

Étaient présents : Jérôme NEVEUX. Martine SIMONET. Guy DAVIGNON. Karine DANGREAUX-HENIN. Yannick METHIVIER. Nathalie RENE. Fabien BONNET. Aurore COURTIN. Pascal SANSIQUET. Annick MONTEIL. Michel VERRECCHIA. Laurence BOUHET. Sandrine MOREAU. Pascal JOUBERT. Mireille MARCHAND. Monique BERNARD. Eugénie-Carole BERNIER. Frédéric MERLE. Vincent RIVIERE. Sophie OGET.
TOME MARTINS Pedro. Sandrine VIVET. Carole PINSON. Marianne DETAPPE. Véronique CROUX. Brigitte ARCHAMBAULT. *formant la majorité des membres en exercice.*

Absents - excusés - pouvoirs :

Christelle PAGEAUT donne pouvoir à Monique BERNARD
Odile URVOIS donne pouvoir à Annick MONTEIL
Jean-François JOLIVET donne pouvoir à Carole PINSON

Absents sans pouvoir :

Joël BIZARD. Yoann DEBIAIS. Magali TIENNOT. Guiseppe BISCEGLIE.

Secrétaire de séance : Martine SIMONET.

Table des délibérations examinées en séance

| | |
|-----------------------------------|----------|
| AFFAIRES SPECIFIQUES | 1 |
| I – FINANCES | 1 |

AFFAIRES SPECIFIQUES

I – FINANCES

Rapporteur : Mme SIMONET / M MERLE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape obligatoire et préalable au vote du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ce débat doit être organisé au cours des deux mois précédents l'examen du budget primitif.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Le Vote des budgets de la Commune de JAUNAY MARIGNY est prévu le 3 avril 2025
Il pourrait être reporté selon la date de réception de l'état fiscal 1259

Les éléments budgétaires de ce débat sont tenus à la disposition du public et mis en ligne sur le site internet de la Commune.

A la lumière d'un rappel du contexte général de la situation économique et sociale et au regard des orientations de l'Etat visant le secteur public, il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'examiner le rapport qui suit, portant sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, et les évolutions relatives aux relations financières entre la Commune et Grand Poitiers Communauté Urbaine ;
- La programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ;
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
- La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Ce débat s'inscrit comme un moment privilégié d'échanges d'informations, et ne donne pas lieu à décision ni à détermination de l'inscription de crédits budgétaires. Il fera néanmoins l'objet d'une délibération.

Monsieur le Maire ouvre la séance par une minute de silence en hommage à deux agents municipaux décédés : Mme Béatrice GAULTIER et Madame Muriel FONTENY.

Après lecture des délibérations et adoption du procès-verbal de la dernière séance, Monsieur le Maire donne la parole à Mme SIMONET qui détaille les recettes en faisant référence au rapport d'orientations budgétaires transmis concomitamment à l'envoi de la convocation et de la note de synthèse.

Mme SIMONET précise que la collectivité a reçu hier l'état 1259 donnant les éléments de calculs de la fiscalité locale. Après comparaison des taux pratiqués en 2024 dans d'autres communes de Grand Poitiers et du département de la Vienne, il est proposé aux membres du conseil, qui l'acceptent, de ne pas modifier les taux de foncier bâti et de foncier non bâti. Les membres de l'assemblée sont par ailleurs favorables au passage à 13.96% de la Taxe habitation sur les résidences secondaires et logements vacants. Cela ne générera qu'un produit supplémentaire, estimé à 1 328€ (hors dégrèvements éventuels).

Mme SIMONET signale ensuite les éléments qui feront l'objet d'un ajustement d'ici le vote du budget, notamment la baisse de 58% de la DCRTP. Le coefficient correcteur issu de la suppression de la Taxe d'habitation augmente (-428K€ ponctionnés en 2024 / -444K€ en 2025)

Concernant les dépenses, les principaux postes sont explicités et en premier lieu la masse salariale qui subit notamment l'augmentation des cotisations patronales retraite de la CNRACL, les dépenses énergétiques, le soutien aux associations qui est maintenu.

Mme SIMONET poursuit en détaillant ensuite les principaux investissements prévus au budget.

Le résultat de l'année est salué. Il est prévu d'abonder l'investissement à hauteur d'un million d'euros. Un emprunt est également prévu à hauteur de 1.5M€ pour financer les investissements indispensables à la préservation des locaux (toitures de deux écoles et de l'accueil de loisirs).

M le Maire indique qu'aujourd'hui plus que jamais les choses se durcissent. Il devient de plus en plus complexe de conserver des services de proximité et de développer des services attendus par les habitants comme la délivrance des titres d'identité ou encore les actions développées pour les jeunes et les aînés. Il remercie la mobilisation de tous pour y parvenir.